

Barème Honoraires Transactions N°1 (A compter de juin 2022)

Secteurs géographiques concernés par ce barème : Départements 01/38/42/69

Tarif pour un mandat de vente (Immobilier Traditionnel Ancien) concernant une maison, un appartement, un immeuble

Rémunération maximum :

4,5% ttc sur le prix de vente (avec un minimum d'honoraires de 6900 € ttc)

Tarif pour un mandat exclusif : Conditions privilégiées à étudier avec votre négociateur

Tarif pour un mandat de vente concernant un terrain

Rémunération du mandataire : 7 % ttc du prix de vente (avec un minimum d'honoraires de 5000 € ttc)

Tarif pour un mandat de vente concernant un fond de commerce & bâtiments professionnels

Rémunération du mandataire : 10 % ht du prix de vente (avec un minimum d'honoraires de 5000 € ht)

Tarif pour un mandat de vente concernant un parking ou un garage

Montant forfaitaire de 1900 € ttc

Tarif pour un bien Immobilier Neuf

Rémunération de 3% à 9%* ttc définie par le promoteur / constructeur

(*Inclus dans la grille tarifaire du programme)

Honoraires intégralement à charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat. La rémunération du mandataire sera exigible le jour où l'opération sera effectivement conclue et réitérée par acte authentique. En cas d'exercice d'un droit de substitution ou de préemption, la rémunération stipulée ci-dessus reste à la charge du mandant.

Agence EPARGNE & PATRIMOINE
43 rue des Bruyères 38280 Villette d'Anthon
RCS N° 531371102
SARL au capital de 5000 euros
Carte Professionnelle «transaction sur immeubles et fonds de commerce» N°CPI 3802 2018 000 026 696
Sans maniement de fonds
Délivrée par la CCI Nord Isère
Garant & Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : GALIAN 89, Rue de la Boétie 75008 PARIS
Garantie : Transaction 120 000 Euros

Ne peut percevoir de fonds, effet ou valeur.

Tous les négociateurs Epargne & Patrimoine sont des agents mandataires indépendants immatriculés au Registre Spécial des Agents Commerciaux

Barème Honoraires Transactions N°2 (A compter de juin 2022)

Secteurs géographiques concernés par ce barème : Départements 13 / 83 / 84

Tarif pour un mandat de vente (Immobilier Traditionnel Ancien) concernant une maison, un appartement, un immeuble

Rémunération maximum :

5% ttc sur le prix de vente (avec un minimum d'honoraires de 8900 € ttc)

Tarif pour un mandat exclusif : Conditions privilégiées à étudier avec votre négociateur

Tarif pour un mandat de vente concernant un terrain

Rémunération du mandataire : 7 % ttc du prix de vente (avec un minimum d'honoraires de 5000 € ttc)

Tarif pour un mandat de vente concernant un fond de commerce & bâtiments professionnels

Rémunération du mandataire : 10 % ht du prix de vente (avec un minimum d'honoraires de 5000 € ht)

Tarif pour un mandat de vente concernant un parking ou un garage

Montant forfaitaire de 1900 € ttc

Tarif pour un bien Immobilier Neuf

Rémunération de 3% à 9%* ttc définie par le promoteur / constructeur

(*Inclus dans la grille tarifaire du programme)

Honoraires intégralement à charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat. La rémunération du mandataire sera exigible le jour où l'opération sera effectivement conclue et réitérée par acte authentique. En cas d'exercice d'un droit de substitution ou de préemption, la rémunération stipulée ci-dessus reste à la charge du mandant.

Agence EPARGNE & PATRIMOINE
43 rue des Bruyères 38280 Villette d'Anthon
RCS N° 531371102
SARL au capital de 5000 euros
Carte Professionnelle «transaction sur immeubles et fonds de commerce» N°CPI 3802 2018 000 026 696
Sans maniement de fonds
Délivrée par la CCI Nord Isère
Garant & Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : GALIAN 89, Rue de la Boétie 75008 PARIS
Garantie : Transaction 120 000 Euros

Ne peut percevoir de fonds, effet ou valeur.

Tous les négociateurs Epargne & Patrimoine sont des agents mandataires indépendants immatriculés au Registre Spécial des Agents Commerciaux